

Procès-verbal séance du 2 Mars 2017

Madame le Maire remercie les personnes présentes dans le public et salue Madame MERY, qui vient d'être nommée Chevalier dans l'ordre du mérite. Cette distinction est le résultat de son engagement municipal au sein de cette assemblée qui a été exemplaire. Elle lui renouvelle ses félicitations au nom du Conseil municipal. Madame Méry est entrée en 1989 dans la vie municipale et en est partie en 2014, elle a eu de nombreux engagements dans le domaine associatif avec l'ADMR, la création du SSIAD et de Berry Assistance Solidarité.

-

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Madame MALLET (procuration à Monsieur GRESSET)
Madame JUBLOT (procuration à Madame MARTIN)
Madame VEILLAT (procuration à Monsieur PEREIRA)
Madame PROVENDIER (procuration à Madame RENIER)
Madame DAUGU (procuration à Monsieur DECROIX)
Monsieur MELLOTT (procuration à Madame CHARON-COLIN)

et transmet les excuses de Monsieur AUTISSIER et Monsieur DEROTTELEUR, conseillers municipaux empêchés.

-

Madame DOGET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Le **procès-verbal** du Conseil municipal en date du 15 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve de l'observation suivante émise par Madame le Maire :

Le Conseil municipal avait délibéré sur la vente d'un terrain communal au lieu-dit « Le Champ des Tailles ». Cette vente ne se concrétisera pas dans la mesure où la société qui devait acquérir ce terrain est défaillante. La gendarmerie cherche un nouveau porteur de projet.

> Débat d'orientations budgétaires

Madame le Maire rappelle que la loi impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires avant l'adoption du budget afin de communiquer la situation de la commune et donner les grandes orientations.

Le document présenté comporte :

- **le contexte mondial** avec les incertitudes pour 2017
- **le contexte national** pour 2017 avec :
 - ✓ une prévision de croissance du PIB de 1,35 %,
 - ✓ une évolution de l'inflation de 1 %,
 - ✓ une évolution de la consommation des ménages stagnante,
 - ✓ des taux d'intérêts particulièrement bas qui incitent la commune à contracter rapidement l'emprunt dont elle aura besoin pour les opérations à venir. Il était prévu de réaliser cet emprunt en deux fois mais cette position pourra être revue dans le cas où les taux d'intérêts remonteraient rapidement
 - ✓ le taux du chômage relativement haut

- ✓ le déficit public et notamment l'évolution de la dette publique qui se situe à 96 % du PIB ; lorsque les taux vont augmenter, la charge augmentera également et frôlera probablement les 100 %
- ✓ évolution des prélèvements obligatoires en % de PIB à 44,5 %, ce qui est stable

- la Loi de Finances 2017 comporte notamment les mesures suivantes intéressant les communes :

- ✓ les transferts financiers de l'Etat aux collectivités continueront leur baisse en 2017. La DGF va enregistrer une nouvelle diminution (environ 2.63 Mds € pour atteindre 30 et presque 31 Mds € fin 2017)
- ✓ la fiscalité : la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à + 0,4 % pour 2017. Le taux de minoration des allocations compensatrices s'établit à -39 % pour 2017 (contre -15 % entre 2015 et 2016).
A compter de 2018, la répartition des recettes de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) entre les territoires accueillant des sièges sociaux et ceux disposant d'unités de production sera rééquilibrée
- ✓ investissement : le fonds de soutien à l'investissement local est reconduit pour 2017 et porté à 1,2 Md €
- ✓ le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu à 1 Md € compte tenu de l'évolution des périmètres intercommunaux.
Madame le Maire précise que pour la CDC, le FPIC s'élève à 300 000 € sur lesquels la loi oblige la CDC à participer à hauteur de 20 %. La CDC se trouvant en régime dérogatoire, elle prend à sa charge 40 % des 300 000 €, minorant ainsi le montant à verser par chaque commune. La participation d'Aubigny représente environ 100 000 €

- la situation financière d'Aubigny-sur-Nère

- ✓ Madame le Maire précise que l'écart existant entre le montant des recettes réelles et le montant des dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager une marge d'investissement. Cet écart est amoindri par rapport à 2015 en raison d'une baisse des recettes
- ✓ la fiscalité : la commune a enregistré une perte directe des recettes fiscales pour la première fois. Cette variation est la conséquence d'une baisse de la population mais également des mesures prises par l'Etat. Les recettes qui nous ont été notifiées ont été surévaluées.

Pour ce qui concerne la population, Madame le Maire remercie à cette occasion Madame BUREAU pour son implication dans le recensement de la population ainsi que Montaine Thimonier et les agents recenseurs qui ont participé à cette campagne 2017. Il a été enregistré peu de logements non recensés mais il y a des familles qui refusent d'être recensées. Il n'est pas possible de donner de chiffres à ce jour, le dénombrement des populations telles que les pensionnaires d'Anaïs, les gendarmes ou les personnes hébergées à l'EHPAD a été réalisé directement par l'INSEE. Certaines populations sont comptées de manière particulière, comme les jeunes étudiants rattachés au logement de leurs parents... Ces chiffres nous seront communiqués par l'INSEE en fin d'année. Il n'est pas attendu une hausse de la population, le Cher est un département vieillissement et enregistre une baisse de population.

Elle ajoute que les résultats du recensement seront pris en compte pour le calcul de la dotation dans deux ans.

Pour revenir aux chiffres de la fiscalité, Madame le Maire indique que les produits issus de la taxe d'habitation et de la CVAE enregistrent une baisse. Les bases notifiées pour les produits 2017 ne tenaient pas compte des exonérations prévues pour personnes seules, ce qui en entraîné une recette moins élevée que prévue.

- ✓ Pour ce qui est de la dotation globale de fonctionnement, Madame le Maire rappelle qu'en 2008, la Commune bénéficiait d'une DGF de 1 512 000 € pour arriver en 2016 à 1 023 000 €. Il convient par conséquent de veiller aux dépenses, ce que fait avec application Madame la directrice générale des services auprès des élus et des services.
- ✓ L'épargne nette correspond à l'enveloppe permettant à la commune d'investir puisqu'elle s'établit après remboursement de la dette. On note une légère baisse en 2016.

Pour Aubigny, l'épargne nette s'élève à 663 000 €, ce qui apparaît correct. Dans certaines communes, l'épargne nette est quasiment nulle, voire négative. Des communes augmentent leurs taux d'imposition pour rembourser simplement leurs emprunts, ce qui supprime toute marge de manœuvre. Les baisses de population peuvent également être effroyables, notamment dans le secteur rural.

- ✓ La capacité de désendettement de la commune s'établit à 3.7 années. Le seuil critique étant à 8 pour une collectivité comme la nôtre, la gestion de la commune est plutôt bonne mais il faut rester vigilant compte tenu de toutes les incertitudes budgétaires qui existent.

Sur une question de Monsieur DECROIX, Madame le Maire indique que la capacité de désendettement enregistrée en 2008 à 13,04 était due aux deux gros investissements réalisés à l'époque : l'école maternelle du Printemps et le Centre Technique Municipal. Elle ajoute que ces deux opérations avaient obtenu très peu de financements extérieurs.

- les orientations budgétaires

L'année 2017 sera marquée par l'expropriation de l'entreprise RATEAU, l'ensemble de cette opération sera portée par la commune d'Aubigny et l'ensemble du montant sera inscrit tant en dépenses qu'en recettes exceptionnelles. Ces montants seront bien entendu exclus de toute analyse financière du budget.

Madame le Maire indique la répartition financière de l'indemnisation totale qui s'établit comme suit :

ETAT		33,34 %
BUTAGAZ		33,34 %
COLLECTIVITES	REGION	6,44 %
	DEPARTEMENT	12,50 %
	COMMUNE	14,10 %
	CDC	0,29 %

Le coût estimé par le Service du Domaine en octobre 2014 est de 1 520 000 €. La part communale serait dans ce cas de 214 000 €, sous réserve du jugement à venir. La commune verse la somme de 1 520 000 € puis récupère auprès des autres collectivités leur contribution respective. Madame le Maire n'exclut pas la nécessité d'ouvrir une ligne de

trésorerie. Le coût définitif sera déterminé par le Juge de l'expropriation lors de l'audience programmée le 13 mars prochain.

Sur la question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire confirme qu'il existe a priori des voies de recours à l'issue du verdict du 13 mars mais qu'en tout état de cause la commune sera dans l'obligation de consigner le montant annoncé.

La position de la mairie est complexe car il est souhaité que l'entreprise demeure à Aubigny, mais la commune doit supporter financièrement une partie de l'expropriation. La Loi oblige la commune à exproprier cette entreprise située dans le périmètre rapproché de l'entreprise Butagaz.

Les recettes de fonctionnement vont baisser au regard de la dotation globale de fonctionnement estimée à 891 000 € pour 2017, ce qui représente pratiquement la moitié de celle obtenue en 2008.

Les dépenses de fonctionnement progresseront de 3 % hors évènements exceptionnels. L'évolution des charges de personnel s'établit à 3,89 % sans embauche supplémentaire, cela représente l'évolution des carrières et la valorisation du point d'indice.

Les charges à caractère générale devraient continuer de diminuer en 2017 de 1,5%, les autres dépenses de fonctionnement devraient demeurer stables. Madame le Maire ajoute que les élus et les services ont joué le jeu de l'économie tout en gardant le service à la population, les contributions aux associations, l'entretien des locaux...

Les dépenses d'investissement se composent des restes à réaliser 2016 pour 412 843 €, des remboursements de la dette pour 477 000 € et des nouvelles dépenses d'équipement pour 2017 à 1,7 M€.

Madame le Maire indique que de nouveaux projets débiteront en 2017 et feront l'objet de nouvelles autorisations de programmes. Ce dispositif permet de lancer l'ensemble du programme sur une année mais de le phaser sur plusieurs années.

Cette procédure est utilisée pour les travaux de la place Paul Lasnier pour lesquels il est inscrit 100 000 € en 2017, pour le projet de construction de la gendarmerie pour 530 000 € TTC, pour la réfection du château des Stuarts dont les travaux s'élèvent à un total de 1 023 000 € sur lesquels la commune doit recevoir une subvention de la DRAC à hauteur de 40 %, une aide de la Région demandée, 100 000 € attribués par le Département. Une enveloppe Parlementaire sera peut-être également accordée.

Les autres grandes dépenses d'équipement concerneront :

- la poursuite du programme d'accessibilité, fixé sur six années. 49 000 € seront inscrits à ce titre
- la création d'un trottoir avenue du Parc des Sports pour 50 000 €
- amélioration de l'éclairage public, et notamment le passage en leds pour limiter la consommation électrique
- programme de sécurité des bâtiments, notamment les locaux situés dans la cour de la maison des associations, le cinéma, le complexe salle des fêtes, école primaire)
- équipement de sécurité routière (plateau avenue de l'Hippodrome, la piste cyclable de la rue des Stuarts et un radar pédagogique)
- reprise des berges du petit étang du Parc des Sports. La berge est rongée et les travaux deviennent urgents
- acquisition d'une désherbeuse dans le cadre du programme environnemental pesticide 0

- la création d'un bassin de rétention aux ateliers municipaux pour recueillir les eaux de pluie, subventionné dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale dans le cadre du Pays Sancerre-Sologne

- les vidéoprojecteurs à l'école élémentaire des Grands Jardins. Il s'agit d'équiper les classes avec un ordinateur portable et un tableau blanc pour permettre un enseignement interactif. Grâce à ces nouvelles installations, démarrées dans plusieurs classes l'année dernière, il est possible de converser avec une classe d'Haddington ou de Vlotho.

- un fonds de concours à la Communauté de Communes pour la viabilisation du terrain Le Champ des Tailles. La plus grande partie de la zone sera économique. La viabilisation s'établit à un montant de 795 000 € et sera portée par la Communauté de Communes détenant la compétence économique. La commune propose d'apporter un fonds de concours à la Communauté de Communes pour aider à la viabilisation à hauteur de la partie concernée par la gendarmerie et les logements pour environ 170 000 €.

Les recettes d'investissement se composent des Restes à réaliser 2016 (subventions), du fonds de compensation de la TVA pour 120 000 € ; de nouvelles subventions pour 100 000 € de la DRAC pour le château, des cessions pour 266 300 € correspondant aux actes signés avant le 31 décembre pour bénéficier des ventes effectuées sur la zone du Guidon avant le changement de compétence, d'un emprunt nouveau permettant de financer la tranche 2017 pour la construction de la gendarmerie. Cet emprunt se fera à hauteur de 900 000 € dont 450 000 € cette année, qui sera couvert par les loyers.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire indique que le remboursement du prêt débutera avant que la commune commence l'encaissement des loyers.

Pour ce qui concerne la fiscalité, il n'est pas prévu de hausse d'imposition pour 2017. En revanche les recettes fiscales sont amenées à baisser du fait de la baisse et du vieillissement de la population.

La dette restera stable dans la mesure où la commune rembourse un montant équivalent à l'emprunt.

- les budgets annexes

Le budget assainissement

La section d'exploitation s'équilibre à 170 000 € et la section d'investissement à 740 000 €, elles concerneront le renouvellement de matériel et les travaux de canalisations. Les dépenses d'investissement concerneront le schéma directeur d'assainissement pour 57 000 €.

Monsieur TURPIN rappelle que des travaux de canalisations sont prévus notamment sur la route de Sainte-Montaine.

Le budget eau

La section d'exploitation s'équilibre à 220 000 € et la section d'investissement à 190 000 €. Les dépenses d'investissement concerneront la condamnation du forage du Kiosque pour 40 000 €.

Monsieur TURPIN rappelle que la commune détenait deux forages avant les nouveaux forages de la Théau. Ces forages étant désaffectés, il convient de les boucher : le forage du Portal sera obstrué par une dalle ciment mais le Kiosque doit être bouché entièrement.

Le budget Moulin des Filles

Ce budget a été créé en 2014. La loi impose un budget distinct du budget principal. Pour 2017, la dernière tranche de voirie et réseaux divers sera lancée, elle représente environ 60 000 €.

Monsieur TURPIN précise que huit lots sont vendus sur les douze prévus. A partir du mois d'avril, une deuxième tranche de viabilisation doit débuter.

Madame le Maire ajoute que le lotissement bénéficie d'un éclairage à détection.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 et de l'existence du rapport présenté.

Madame le Maire annonce le report du prochain Conseil municipal au 6 Avril 2017.

> Enquête publique sur la loi sur l'eau pour l'opération du barreau routier reliant le RD 940 et le RD 30

Madame le Maire explique sur plan le projet global des terrains situés au Champ des Tailles. Elle ajoute qu'un second rond-point, moins important que celui implanté sur la RD 940, sera réalisé sur le RD 30. Il a été annoncé pour ce second rond-point une dépense à la charge de la commune de 92 000 € en 2018 sur un coût total de 450 000 €.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier d'enquête publique concernant l'application de la loi sur l'eau au projet de barreau routier reliant le RD 940 au RD 30.

> Elaboration du Document Unique – Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention

Madame le Maire indique que la commune est tenue, comme toute entreprise, d'établir un document unique dans lequel sont répertoriés tous les risques professionnels auxquels sont confrontés les agents territoriaux. Ce document comprend une hiérarchisation de ces risques ainsi que la liste des mesures prises pour les réduire.

Un Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine via un partenariat avec les centres de gestion.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre de Gestion qui fera le lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL
 - d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.
 - de solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Madame RENIER précise que l'ancien adjoint de Pascal AUDENOT, spécialisé dans l'évaluation des risques, dans la sécurité au travail, est désormais responsable de la sécurité au sein de la commune. Cette nouvelle affectation, qui répond au souhait de l'intéressé de

changer de poste, permet également d'éviter le départ simultané à la retraite du directeur des services techniques et de son adjoint. Monsieur RETTY travaille en lien avec le service du personnel et est chargé d'établir le Document unique. Parallèlement, une nouvelle organisation au sein des services techniques a été mise en place.

> Réforme des zones défavorisées – Motion sur les zones défavorisées simples

Madame RENIER indique qu'il s'agit d'une motion qui concerne les agriculteurs. Aubigny n'est pas dans le périmètre concerné par la mesure. Par solidarité, toutes les communes du Pays Sancerre-Sologne se sont engagées à prendre cette motion qui propose que le critère « emploi » soit retenu nationalement pour permettre le reclassement de la totalité des zones des communes du Pays Sancerre Sologne en zone défavorisée simple. Un changement de zonage a été effectué et le Pays-Fort a été mis dans la même zone que le Sancerrois, ce qui fait qu'il y a eu un agrégat des ressources et des résultats des exploitations, mais les revenus sont différents entre un agriculteur dont l'activité est la polyculture dans le Pays-Fort et un viticulteur. Cela fait augmenter les revenus moyens, ce qui a exclu les communes du Pays-Fort de la zone. Cette nouvelle configuration est particulièrement dommageable au niveau des aides obtenus. Les élus nationaux se sont emparés du sujet, et notamment le Député de la première circonscription du Cher, pour faire remonter cette injustice pour les agriculteurs. La seconde abbération réside dans le fait que la Champagne-Berrichonne est classée en zone défavorisée simple.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la motion proposée.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame RENIER indique qu'un **nouveau dispositif de traitement des cartes nationales d'identité** était mis en place. Aubigny fait part des douze communes équipées dans le Cher pour recevoir les dossiers de demandes : Aubigny – Bourges – Chateauneuf/Cher – Culan – Dun/Auron – La Guerche/L'Aubois – Léré – Lignières – Mehun/Yèvre – St Amand Montrond – Sancergues – Vierzon. Les autres communes n'auront plus la possibilité d'établir les cartes nationales d'identité. Les maires de ces communes se sentent dépossédés de leurs prérogatives, les douzes communes choisies sont celles équipées pour les passeports biométriques.

La commune recevra une dotation annuelle de compensation d'un montant de 3 550 € et reçoit une dotation annuelle pour les passeports de 5 030 €

Madame le Maire ajoute que les CNI délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 bénéficient d'un allongement de la durée de validité de 5 ans. Elles arriveront donc à échéance entre 2019 et 2028. Durant cette période, le service traitera à la fois ces renouvellements et les demandes ordinaires annuelles, ce qui pourrait représenter pour 2020 : 280 demandes annuelles + 618 demandes 2005 arrivées à échéance, soit potentiellement 898 dossiers à traiter pour les CNI d'Albiniens auxquels il convient d'ajouter les demandes émanant des administrés de communes extérieures.

Madame RENIER ajoute que les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité sont traitées actuellement sans rendez-vous préalable. Sur certaines journées, il sera peut-être nécessaire de fixer des rendez-vous pour recevoir les demandes si la quantité de dossiers à traiter devient trop importante.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire indique que la durée de traitement d'un dossier en présence du demandeur, est d'environ vingt minutes si tout se passe bien, après avoir renseigné les imprimés en dehors du bureau.

Madame le Maire ajoute que le poste tenu par l'agent chargé du traitement des dossiers comprend d'autres tâches. Elle précise que la dotation fournie par l'Etat ne couvre pas la dépense du poste mis à disposition.

2 - Calendrier des manifestations :

Mars 2017

Sam 4

à partir de 9h

Journée Tourni loisir – Aubigny Cher Nord Handball au Gymnase

20 h 30

Concert humour/chansons – Les Banquettes arrières à La Forge

Madame le Maire indique que 110 réservations ont déjà été enregistrées. L'affichage aux entrées de ville a une répercussion sur la fréquentation et un gros travail de communication a également été effectué par le service culturel et le cinéma, des informations sont désormais véhiculées également sur les réseaux sociaux.

Dim 5

15 h 00 Thé dansant – Les Restos du Cœur à la Salle des Fêtes

Mar 7

19 h 00 Apéro Jazz – Ecole de musique d'Aubigny au Cloître des Augustins

Madame GRESSIN encourage ses collègues à assister à cette animation proposée gratuitement par l'Ecole de Musique.

du mar 7 au jeu 9

Bourse aux vêtements de printemps – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord – Salle des Fêtes
Le 7 : dépôt des vêtements
Le 8 : vente
Le 9 : reprise des invendus

Sam 11

19 h 00

Soirée dansante – Association des Parents d'Elèves « Les lutins du printemps » à la Salle des Fêtes

Dim 12

11 h 00

Kermesse – Association Saint Martin à la Salle des Fêtes

Ven 17

20 h 30

Musiques électroniques – Beat Matazz à La Forge

Sam 18

14 h 30

Triathlon en salle – ACA Athlétisme aux Gymnases Municipaux

17 h 00

Loto – Ecole des Grands Jardins à la Salle des Fêtes

Dim 19

Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement à la Mémoire des Victimes Civiles et Militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc :
Rassemblement cour de la Mairie et départ pour le Monument aux Morts

10 h 45

	<u>10 h 00</u>	Tournoi poker – ESA Basket à la Salle des Fêtes
<u>Jeu 23</u>	<u>15 h 00</u>	Assemblée Générale – Club de l’Amitié à la Salle des Fêtes
<u>Ven 24 au Dim 2 avril</u>		Exposition des artistes amateurs à la Galerie François 1^{er}
<u>Dim 2 Avril</u>	<u>10 h 00</u>	Parcours du Cœur – Départ parking de la Nère
<u>Dim 26</u>	<u>14 h 30</u>	Loto – Achora à la Salle des Fêtes
	<u>17 h 00</u>	Concert « Autour du Hautbois et de l’Orgue » – Comité des Orgues d’Aubigny – Eglise Saint Martin

3 - Calendrier des réunions :

- **Lundi 13 Mars 2017 à 17 h 15 – 3^o Commission – Affaires scolaires**
- **Jeudi 30 Mars 2017 à 20 h 00 – 8^o Commission – Finances**
- **Jeudi 6 Avril 2017 à 20 h 30 – Conseil municipal**
- **Jeudi 6 Avril 2017 à 20 h 30 – réunion publique organisée par Alcool Assistance à la salle des fêtes**
- **19 Mai 2017 – Possibilité de visiter le Généthou à Evry.** Les inscriptions doivent s’effectuer rapidement. La visite sur place dure deux heures.

4 – Madame GRESSIN rend compte de sa visite aux élèves de l’école élémentaire des Grands Jardins en **classe de neige**.

Les enfants skiaient le matin. Elle a assisté à un après-midi classe qui offre aux enfants la possibilité d’apprendre autrement : écrire aux parents, établir un chèque ...

Ces enfants remercient sincèrement le conseil municipal, ils sont apparus durant ce séjour réellement épanouis. Les enfants retirent un bénéfice certain de l’effort réalisé par la commune.

5 – Madame GRESSIN indique que le **centre de loisirs** organisé pendant les vacances de Février s’est très bien déroulé.

Elle ajoute qu’une vingtaine d’adhérents de la Maison des Jeunes se sont rendus à **l’Assemblée Nationale**. Madame GRESSIN remercie Monsieur FROMION pour avoir permis aux jeunes d’effectuer la visite de cette institution.

6 – Madame DOGET présente la plaquette d’une **peintre paysagiste, dénommée Elisabeth Red**, d’origine écossaise, qui habite au Noyer. Elle soumet la possibilité de passer un partenariat avec elle pour exposer ses œuvres.

Madame le Maire est favorable et propose de la rencontrer pour envisager sa venue lors des Fêtes Franco-Ecossaises.

7 – Monsieur THOR informe ses collègues qu’il attend le devis pour le **voyage au Laos** envisagé du 1^{er} au 12 avril 2017.

-

Aucune autre question n’étant soulevée, la séance est levée.